

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 20 (1928)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Économie politique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sur le travail d'éducation, que ce soit dans la presse du parti ou les journaux syndicaux. Elles sont presque toujours utiles, mais par contre, il faut éviter de publier des résultats basés sur l'estimation de travaux exécutés aux cours. Pour le professeur du cours et tous ceux qui désirent se faire une idée exacte de l'état d'âme de l'ouvrier, ces renseignements sont aussi précieux qu'intéressants; mais sur l'ouvrier d'intelligence moyenne et sur une partie des participants, ils ont un effet déplorable et leur enlèvent le plaisir au travail, parce que l'insuffisance de ces résultats les décourage. Une extrême prudence à l'égard de telles publications est de rigueur. Cela ne signifie pas que l'on doive renoncer à faire ces constatations; au contraire, elles sont nécessaires, mais il faut les remettre au secrétariat de la Centrale suisse d'éducation ouvrière. En établissant de telles statistiques, il faut bien se garder de tirer des conclusions sur le niveau intellectuel du prolétariat, car l'on risque de tomber alors dans le courant des statistiques faites jadis sur les examens des recrues, qui sont combattues aujourd'hui parce qu'elles donnent une image inexacte de l'éducation du Suisse en âge de servir. Dans certains cas, faire usage d'une telle statistique n'est pas autre chose que s'illusionner en bien ou en mal.

L'exposé qui précède revêt par-ci, par-là le caractère d'une critique qui nous a été dictée par un désir de progrès. Mais il ne suffit pas de le lire et de secouer la tête pour que le but soit atteint. Ce qu'il faut, c'est aplanir ou supprimer les difficultés où cela est possible et tenir compte de celles-ci où nous ne pouvons pas intervenir. Que chacun y participe dans son milieu et ne néglige rien de ce qui peut soutenir les efforts d'éducation ouvrière. Car la transformation de l'économie n'est pas l'unique but du socialisme, mais aussi la culture intellectuelle de l'homme. Le développement économique vers le socialisme doit marcher de pair avec le développement moral de l'humanité, car la réalisation du socialisme comporte des tâches pour chacun d'entre nous, qui ne pourront être accomplies que par des hommes ayant une véritable éducation. Comprenant la signification de l'éducation ouvrière dans toute son importance et ses difficultés, nous terminons par ces mots: « Par l'éducation vers l'émancipation ».

---

## Economie politique

### Les bénéfices du capital suisse de l'industrie.

Nous avons montré en son temps (voir *Revue syndicale*, 1928, pages 163 et 258) quels jolis bénéfices le capital suisse des banques et des compagnies d'assurance avait réalisé en 1927. Or, nous pouvons apporter la preuve aujourd'hui que les capitalistes de l'industrie n'ont pas eu de pertes à enregistrer, mais peuvent se féliciter de la clôture de l'exercice. Une statistique sur les résultats d'exploitation des entreprises industrielles se heurte, certes, à de gros obstacles, attendu que la plupart des sociétés industrielles ne fournissent point

ou seulement des indications insuffisantes sur leur bilan. Même les modestes prescriptions du Code des obligations sur la publication des bilans, ne sont pas observées. C'est pourquoi nous sommes obligés de nous limiter aux entreprises qui publient au moins les chiffres les plus importants de leurs résultats d'exploitation.

Le tableau suivant comprend les bilans de 34 entreprises dont l'exercice échoit à la fin du premier semestre 1928. Ces chiffres sont donc de date toute récente et l'on doit surtout en tenir compte si on les compare avec d'autres statistiques de l'industrie, par exemple avec la statistique sur les dividendes pour 1926 du Bureau fédéral de statistique, qui vient seulement de paraître et n'a plus par conséquent qu'une valeur purement historique.

La presse patronale prétendra naturellement de nouveau que cette récapitulation est tendancieuse. Cependant nous pouvons tranquillement réfuter ce reproche, car toutes les sociétés anonymes de l'industrie pour lesquelles nous pûmes obtenir des indications, ont été prises en considération, qu'elles aient bouclé ou non par un grand ou un petit bénéfice ou un solde passif. Les chiffres du tableau ci-dessous se rapportent aux exercices 1926 et 1927 et, en partie, où la clôture des comptes a lieu en mars ou en avril, à 1926/27 et 1927/28.

		Nomb. de so- ciétés	Capital- actions en millions	Réserves en millions	Bénéfice net de francs	Divi- dendes	Bénéfice net en pour-cent du capital-actions	Divi- dendes
Industrie des métaux et des machines	1926	9	156,700	27,300	24,865	16,570	15,8	10,5
	1927	9	162,000	26,500	25,980	21,580	16,0	13,3
Denrées alimentaires, boissons, tabac	1926	6	174,400	11,700	24,536	14,170	14,1	8,1
	1927	6	175,400	19,700	27,346	16,088	15,6	9,2
Industrie textile	1926	6	37,700	17,600	6,176	5,529	16,4	14,6
	1927	6	37,700	17,700	7,569	6,183	20,1	16,4
Industrie chimique	1926	4	37,500	10,600	10,728	5,295	28,6	14,1
	1927	4	37,500	10,800	11,012	5,375	19,3	14,3
Industries diverses	1926	4	22,100	2,600	3,188	2,041	14,4	9,2
	1927	4	22,100	4,200	2,914	2,035	13,2	9,2
Sociétés holding	1926	5	117,200	12,600	7,981	6,080	6,8	5,2
	1927	5	111,200	14,000	9,762	6,920	8,7	6,2
Total	1926	34	545,600	82,400	77,474	49,685	14,2	9,1
	1927	34	545,900	92,900	84,583	58,181	15,5	10,7

Le montant du capital-actions a guère changé. Deux sociétés de l'industrie métallurgique ont procédé à des augmentations du capital-actions qui ont été prélevées sur les réserves de l'entreprise elle-même; ces sommes ont été comprises dans le dividende, car elles ne sont pas autre chose qu'une répartition secrète des bénéfices. Des sommes considérables ont été attribuées aux réserves, mais la situation de celles-ci d'après le bénéfice de l'année dernière ne se manifesterà que dans le prochain bilan. La plupart des sociétés ont créé en outre des réserves secrètes importantes en amortissant les immeubles, les machines et le matériel.

Le *bénéfice net* des 34 sociétés a augmenté de 77,5 à 84,6 millions de francs par rapport à l'année passée, c'est-à-dire d'environ 10 %. Pour le dernier exercice, il atteint 15,5% du capital-actions versé. La somme du bénéfice net réparti se meut à peu près dans le même cadre, c'est-à-dire que le dividende a augmenté de 49,7 à 58,2 millions de francs. (Ce montant suffirait à lui seul pour réaliser l'assurance vieillesse-invalidité-survivants; et il ne s'agit ici que d'une partie des entreprises industrielles.) Le *taux du dividende* des 34 entreprises s'élève en moyenne à 10,7% contre 9,1% l'année précédente; cela fait environ

deux fois autant que le taux de l'intérêt du capital d'établissement. Si l'on pense que quelques sociétés n'ont versé aucun dividende, on peut se figurer combien le profit a été grand parmi les autres entreprises.

Les plus gros bénéfices nets sont réalisés dans l'industrie chimique, viennent ensuite les 6 entreprises de l'industrie textile et celles de l'industrie métallurgique. Mais le capital des autres branches d'industrie accuse aussi des résultats brillants, même les capitalistes des sociétés holding, qui ont le plus souffert de la crise, obtiennent de nouveau une large part du profit.

En face de ces chiffres, les secrétaires patronaux feront bien de cesser de parler de « conjoncture de quantité », qui procure aux ouvriers un bon salaire, mais aucun gain convenable aux patrons. Le profit énorme réalisé par le capital de l'industrie pendant le premier semestre de cette année justifie vraiment que l'on parle maintenant d'une *conjoncture de profit et de quantité*, qui procure aux actionnaires de larges bénéfices, mais aucune amélioration des conditions d'existence aux ouvriers. L'on peut prouver que ce sont précisément les entreprises qui font les plus gros bénéfices nets et qui distribuent les dividendes les plus élevés qui ont les plus tristes conditions de travail. La question que nous avons soulevée déjà maintes fois au cours de cette année ne se trouve toujours pas résolue, notamment la question de savoir si l'on ne pourrait pas *accorder aux ouvriers une part équitable de ces bénéfices sous forme de salaires plus élevés*.

### Le prix du pain en Suisse.

Le résultat de l'enquête sur le prix du pain paru comme deuxième publication de la commission de fixation des prix du Département fédéral de l'économie publique (fascicule spécial des *Rapports économiques et statistique sociale*) est un document très intéressant et instructif. Des nombreux facteurs entrant en considération dans la fixation des prix, qui ont été analysés, nous n'en voulons retenir que deux, qui, selon l'avis de la commission de fixation des prix, sont d'une importance décisive: *les conventions de prix et l'influence économique* (concurrence des non-syndiqués et des sociétés de consommation).

Les prix du pain sont pour ainsi dire fixés conventionnellement pour toute la Suisse et les prix arrêtés par la Société suisse des patrons boulangers et confiseurs ne sont pas seulement valables pour ses membres, mais les non-syndiqués sont aussi tenus de les observer, autrement ils sont boycottés. On emploie comme moyens coercitifs: refus de crédit, refus de livraison de farine, refus de livraison d'installations de boulangerie (fours); on prend même des mesures contre les ouvriers travaillant dans des boulangeries boycottées. Le moyen le plus efficace est surtout le refus de livraison de farine. Les meuniers organisés qui fournissent le 90% de toute la farine ont conclu avec les boulangers des contrats de communauté d'intérêts en vertu desquels ils se garantissent mutuellement leurs prix et leurs conditions. Voilà l'aspect que revêt la libre concurrence! Il aurait été extrêmement intéressant si la commission de fixation des prix avait, lors de son enquête sur les prix du lait, aussi englobé les conventions de prix et les boycottages des producteurs de lait.

Une rupture efficace des conventions de prix des boulangers ne sera possible qu'où l'on dispose d'une influence économique suffisante pour empêcher le boycottage. Quelques patrons boulangers seuls ne peuvent guère entrer en considération pour participer à une telle mesure, mais seulement les *sociétés de consommation* qui disposent aussi de leurs moulins coopératifs. L'exemple de Bâle montre comment une boulangerie coopérative est à même de vendre son pain 10 ct. meilleur marché que dans des autres localités où les conditions de production sont analogues. Car, comme il est dit dans le rapport de la commission

de fixation des prix, « le prix du pain à Zurich n'est pas plus élevé qu'à Bâle, du fait que le prix de revient est 6 ct. plus cher dans la première ville, mais parce qu'un prix de 58 ct. est *convenu* pour Zurich, contre 52 à Bâle où la concurrence de l'A. C. V. se fait fortement sentir ». Il en résulte en même temps que la coopérative de consommation *peut* faire baisser le niveau des prix, toutefois seulement à la condition qu'elle travaille rationnellement, ce qui n'est justement pas le cas depuis longtemps pour la coopérative de Zurich.

Cet exemple pratique nous montre quelle importance peut revêtir le coopératisme dans la lutte contre les cartels et les trusts. La classe ouvrière doit encore être beaucoup plus éclairée sur ces rapports et éduquée à témoigner une fidélité à toute épreuve envers le mouvement coopératif.

### L'indice suisse des prix de gros.

Depuis le commencement de cette année, l'Office fédéral du travail établit un nouvel index des prix de gros, après que l'index privé des prix de gros établi pendant longtemps par le Dr Lorenz ait rendu de bons services. Attendu que l'on utilise aussi le nouvel index officiel des prix de gros dans nos exposés trimestriels sur la conjoncture, nous aimerions renseigner brièvement sur la façon dont il est établi. L'indice des prix de gros a pour tâche d'enregistrer les variations de prix des principaux produits pour l'économie publique: pour notre économie nationale, ce sont les *denrées alimentaires*, et les *matières premières* et les *produits mi-manufacturés* nécessaires à l'industrie et à l'agriculture.

L'index officiel des prix de gros comprend 78 marchandises différentes dont les prix exercent une plus ou moins grande influence suivant le chiffre de consommation. Sur la base du chiffre d'importation et d'évaluations de la consommation indigène totale, les chiffres suivants ont servi de point de départ à l'index:

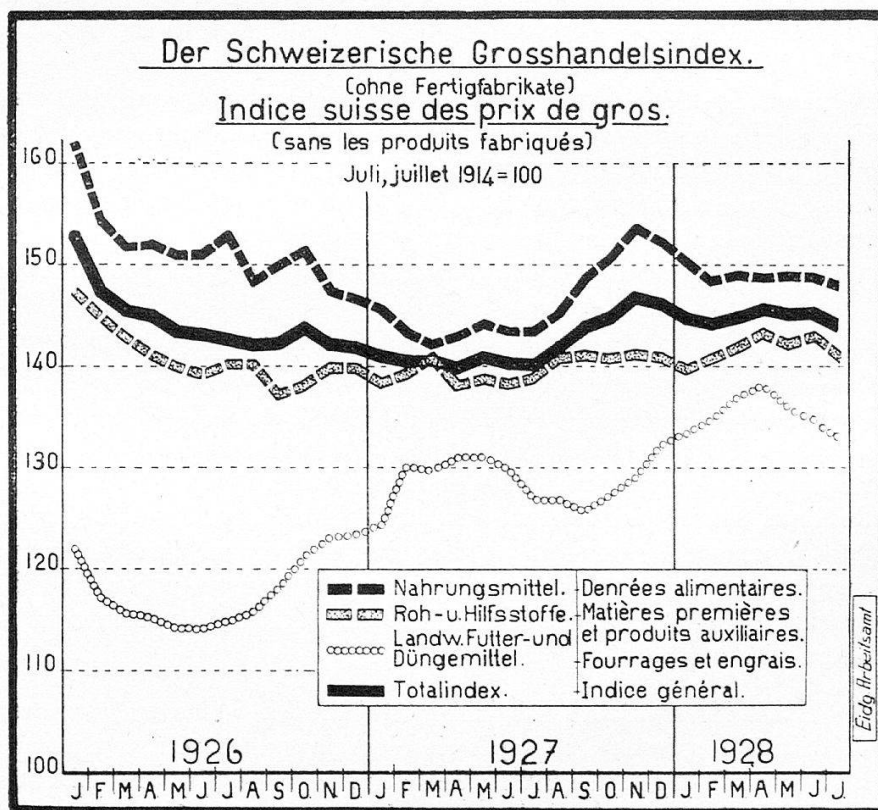
	Millions de francs	en pour-cent
1 <sup>o</sup> Denrées alimentaires de provenance animale	975	39,3
2 <sup>o</sup> Denrées alimentaires de provenance végétale	313	12,6
3 <sup>o</sup> Denrées alimentaires pour usage industriel	86	3,5
4 <sup>o</sup> Matériaux de construction . . . . .	147	5,9
5 <sup>o</sup> Métaux . . . . .	118	4,8
6 <sup>o</sup> Textile, cuir, caoutchouc . . . . .	420	16,9
7 <sup>o</sup> Combustibles . . . . .	170	6,8
8 <sup>o</sup> Matériel d'exploitation et produits chimiques	64	2,6
9 <sup>o</sup> Fourrages . . . . .	159	6,4
10 <sup>o</sup> Engrais . . . . .	29	1,2
Total	2481	100

Pour les marchandises importées, le prix est relevé à la frontière franco de douane, tandis que pour les produits indigènes c'est le prix payé par le producteur pour des commandes en gros qui entre en considération. Les chiffres indices des différentes marchandises sont englobés dans l'index des groupes d'après leur importance; par exemple, le chiffre indice pour le lait est multiplié par 44,1, celui pour le beurre par 9,2, celui pour les œufs par 6,7, etc., parce que 44,1% de la valeur des denrées alimentaires de provenance animale concerne le lait, 9,2% le beurre, etc. La somme totale divisée par 100 donne l'index pour les denrées alimentaires de provenance animale. Les chiffres indices des groupes sont de nouveau compris dans l'index général suivant leur importance pour la consommation; l'index pour les denrées alimentaires de provenance animale est donc multiplié par 39,3, celui pour les denrées alimentaires de provenance végétale par 12,6, etc. (cp. le tabl. ci-dessus); leur somme divisée par 100 donne l'index général.

Comme point de départ pour l'établissement de l'index des prix de gros, ce sont les prix moyens de l'année 1926/27 qui ont été relevés; il est en outre établi un autre index qui table sur les prix de juin/juillet 1914. C'est ce dernier que nous avons utilisé jusqu'à maintenant, attendu qu'un grand nombre d'autres chiffres indices ont aussi comme base l'époque d'avant-guerre.

Nous donnons encore ci-après un aperçu sur le cours de l'index des prix de gros depuis 1926, séparé d'après les groupes: denrées alimentaires, matières premières industrielles, matières premières agricoles. Les chiffres pour tous les mois et pour les différents groupes de marchandises sont contenus dans les *Rapports économiques et statistique sociale* publiés par l'Office fédéral du travail.

1926	Denrées alimentaires	Matières premières et produits auxil.	Fourrages et engrais	Index général
Janvier	161,8	147,3	122,0	152,8
Avril	152,9	141,0	115,2	145,0
Juillet	152,8	140,1	114,9	144,6
Octobre	151,5	138,0	121,4	143,7
1927				
Janvier	145,5	138,5	124,3	141,0
Avril	142,8	138,0	130,8	139,9
Juillet	143,4	138,7	126,9	140,1
Octobre	150,6	140,7	127,4	144,8
1928				
Janvier	150,2	139,6	133,4	144,7
Février	148,3	140,7	134,7	144,2
Mars	148,9	141,8	136,9	144,9
Avril	148,6	143,2	138,1	145,6
Mai	148,8	142,1	135,8	145,1
Juin	148,6	142,9	134,8	145,2
Juillet	148,1	141,1	133,2	144,1



La courbe de l'indice suisse des prix de gros a présenté en 1926 des tendances à la baisse, mais elle est remontée de quelques points pendant le second semestre 1927. Les prix des fourrages et engrais qui ont été pendant longtemps bien en dessous des autres prix moyens, se sont rapprochés ces derniers temps de la courbe des matières premières industrielles. La courbe de l'index des denrées alimentaires se meut constamment en dessus de l'index général et a aussi provoqué la hausse de celui-ci à fin 1927. Un léger recul est intervenu au commencement de cette année, et depuis lors le mouvement des prix est à peu près resté stable.

## Mouvement ouvrier

### En Suisse.

**OUVRIERS DU BOIS ET DU BATIMENT.** Nous avons tenu nos lecteurs au courant à plusieurs reprises sur la *grève des menuisiers d'Aarau*. Le conflit s'est aggravé au cours des dernières semaines et finit par alarmer toute la classe ouvrière, lorsque parvint l'information que l'autorisation de passer la frontière avait été donnée à 30 briseurs de grève. Les ouvriers considérèrent cet acte, avec raison, comme une mesure arbitraire du gouvernement argovien. Des manifestations mouvementées furent organisées devant les entreprises en grève; le gouvernement y répondit par un renfort de la police et par une interdiction des démonstrations et la suppression des postes de grève. Une conférence eut lieu ensuite avec le gouvernement, conférence à laquelle le point de vue des ouvriers fut défendu énergiquement.

Les maîtres menuisiers consentirent finalement à entrer en pourparlers devant l'office de conciliation, après s'y être formellement opposés pendant des semaines. Après des négociations laborieuses, l'office de conciliation présenta la proposition suivante:

- 1<sup>o</sup> Contrat d'une année avec un délai de résiliation de deux mois.
- 2<sup>o</sup> Semaine de 48 heures pour toute la place d'Aarau.
- 3<sup>o</sup> Supplément de 25% pour le travail supplémentaire, qui doit aussi être payé par les entreprises non soumis à la loi des fabriques.
- 4<sup>o</sup> Supplément pour tous les travaux exécutés en dehors de la localité.
- 5<sup>o</sup> Fixation d'un salaire moyen de fr. 1.50 pour toutes les entreprises. Augmentation de salaire de 4 ct. pour tous les ouvriers dont le gain n'atteignait pas fr. 1.50 jusqu'à maintenant et de 2 ct. pour tous les ouvriers dont le gain moyen dépassait fr. 1.50.
- 6<sup>o</sup> Deux jours de vacances payées après la première année de service, augmentant jusqu'à 6 jours après la cinquième année.
- 7<sup>o</sup> Réengagement de tous les ouvriers au fur et à mesure des besoins.

Cette proposition de conciliation a été acceptée par les deux parties. Par leur volonté inébranlable dans la lutte, les ouvriers ont réalisé un progrès considérable dans la réglementation des conditions de travail. Le résultat est d'autant plus remarquable que les patrons firent la concession de ne pas considérer l'engagement individuel comme étant interrompu par le conflit. Les patrons avaient d'abord projeté une baisse de salaire; ce fait seul suffit à apprécier le succès remporté.

**EMPLOYÉS DES POSTES ET TELEGRAPHES.** Dans un rapport de 110 pages, la Fédération suisse des employés des postes et télégraphes renseigne sur son activité pendant l'année 1927. Cette année marquée par l'aboutissement de la loi sur les traitements fut mouvementée pour les catégories du personnel